

*République française
SAINT-CERNIN
CANTAL*

Objet: Autorisation dépenses investissement 25% budget 2025 - DE_055_2025

Séance du mardi 16 décembre 2025

Membres en exercice : 14

Date de la convocation:09 décembre 2025

Présents : 12

seize décembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS,et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD

Votants: 12

Pour : 12

Présents : ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, THIERRY RIEU, STEPHANIE SALIES, PIERRE DUPONT, CHRISTELLE CHAUVET, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

Contre : 0

Abstention : 0

Représentés:

Absents: SYLVIE LACOMBE, JEAN CHRISTOPHE GUY

Excusés:

Préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2025.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2026, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, la commune peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2025 (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts ») = 2 602 784.12 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 500 000 €, soit 25% de 2 602 784 .12€, ce qui égale 650 696.03€. Après l'opération 116 (Logements sociaux), l'opération 205 (Ouvrage d'art) et une partie de l'opération 196 (Tranche de Bourg) retirées, il ressort un total final de 498 631.03€

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

OPE 112	TRAVAUX ELECTRIFICATION	Imputation 2041582	PREVU / 30510 25% / 7642.50
OPE 113	HOTEL DELCAMP	Imputation 2031.2313	PREVU / 435 358, 25% / 108 839,70
OPE 114	MATERIEL MOBILMIER DIVERS	Imputation 2158. 21838. 21841.21848. 2188	PREVU / 66 000 25% / 16 500
OPE 127	TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	Imputation 2315. 2313. 2031	PREVU / 61755.44 25% / 15 438.86
OPE 150	VOIRIE	Imputation 2315,	PREVU / 207 980 25% / 51 995

OPE 176	GYMNASE	Imputation .2031 .2313	PREVU / 13 143.80 25% / 3 285.95
OPE 190	TRAVAUX ECOLE PUBLIQUE	Imputation 21841.2315	PREVU / 25 200 25% / 6 300
OPE 192	AIRE DE JEUX	Imputation 21848	PREVU / 6 500 25% / 1625
OPE 191	CULTURE PATRIMOINE	Imputation 2316	PREVU / 50 000 25% / 12 500
OPE 194	PROJET PARTICIPATIF VILLAGES	Imputation 2315	PREVU / 5000 25% / 1250
OPE 196	TRANCHE BOURG	Imputation 2031 , 2315	PREVU / 325 000 25% / 81 250
OPE 197	AMENAGEMENT PLACE MAISON ARTISAN ART Imputation 2315		PREVU / 1 345.65 25% / 336.42
OPE 198	ADRESSAGE	Imputation 2315.	PREVU / 3 500 25% / 875
OPE 199	DEVELOPPEMENT DURABLE	Imputation .2315	PREVU / 1 427.22 25% / 356.81
OPE 203	MICRO CRECHE	Imputation 2313. 2031. 21841	PREVU / 693 800.17/ 25% / 173 450.04/
OPE 201	SECURITE DEFENSE	Imputation 2315	PREVU / 15 500 25% / 3 875/
OPE 202	CIMETIERE	Imputation 2315	PREVU / 25 443/ 25% / 6 360.75/
OPE 204	ACHAT FONCIER	Imputation 2113	PREVU / 27 000/ 25% / 6 750/

TOTAL = 498 631.03€ (inférieur au plafond autorisé de 500 000 €)

Après délibérations, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2025 (et déduction des opérations 116, 205, et une partie de l'opération 196).

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 22/12/2025
et publication ou notification du 22/12/2025

Le Maire
A.DUJOLS



Le Maire,
A.DUJOLS



Le secrétaire de séance,
S.GAILLARD